



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Dossier de presse

La fondation

Zentrum fir politesch Bildung

Un centre pour l'éducation à la citoyenneté

14 octobre 2016

L'éducation à la citoyenneté fait partie des priorités du gouvernement dans le cadre de la politique éducative. Il s'agit de préparer le citoyen, durant son enfance et sa jeunesse, à la transition vers sa vie d'adulte responsable, capable de participer activement à une société en constante évolution, en faisant preuve de tolérance, de respect et d'esprit critique.

Le gouvernement a opté pour la création d'une structure indépendante, chargée d'élaborer les concepts pour une éducation à la citoyenneté, tant à l'école que dans les structures d'accueil, de centraliser les efforts, de développer des offres pédagogiques, de mettre en place des campagnes d'information et de promouvoir la compréhension de la démocratie et la participation politique des enfants et des jeunes, ...

Ce Centre pour l'éducation à la citoyenneté - Zentrum fir politesch Bildung – prend la forme d'une fondation de droit privé afin de garantir son autonomie.

1. L'éducation à la citoyenneté, une priorité politique

« **Permettre aux jeunes d'être des citoyens actifs et responsables** » est un des axes prioritaires de la politique éducative. D'importants efforts sont déployés pour développer une éducation à la citoyenneté tant dans l'éducation formelle (école, lycées) que dans les structures d'accueil des enfants et des jeunes.

Le deuxième rapport sur la situation de la jeunesse au Luxembourg, élaboré par l'Université du Luxembourg et publié en janvier 2016, montre en effet nettement que **la citoyenneté des jeunes est un des aspects essentiels de la transition des jeunes vers l'âge adulte**. Or, comme en témoignait déjà le premier rapport publié en 2010, il existe de grandes lacunes, aussi bien au niveau de la **compréhension des processus démocratiques** par les jeunes, que de leur **participation** aux processus démocratiques eux-mêmes.

Le débat autour de l'ouverture du droit de vote dès 16 ans, dans le cadre du référendum de juin 2015, a mis une fois de plus en lumière l'importance de l'éducation à la citoyenneté pour permettre aux jeunes de **prendre leur place dans la société** et de préparer leur rôle de citoyen actif et responsable.

L'éducation à la citoyenneté s'inscrit aussi dans un effort de **cohésion sociale**, en touchant tous les enfants. Particulièrement au vu de la faible participation de la population d'origine immigrée aux offres dans le domaine de l'engagement social, bénévole et politique.

La loi sur l'éducation non formelle (loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse) des enfants et des jeunes propose un cadre de référence qui inclut l'éducation à la citoyenneté comme **une des missions obligatoires des crèches, maisons relais et services pour jeunes**.

2. Une fondation indépendante

Le *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB), en tant que centre de référence et de ressources pour l'éducation à la citoyenneté au Luxembourg, est une structure **indépendante et politiquement neutre**. Il prend la forme d'une fondation de droit privé pour garantir son **autonomie par rapport au gouvernement et à l'État**.

La fondation développe son programme de travail annuel en toute indépendance. Pour autant, le ZpB s'inscrit **pleinement dans la vie publique** du Grand-Duché en collaborant avec les écoles, les institutions (Chambre des députés, etc.), les partis politiques ou les organisations non-gouvernementales, par exemple.

La composition du conseil d'administration, avec des administrateurs nommés par les pouvoirs publics et des représentants de la société civile, va dans ce sens.

La fondation *Zentrum fir politesch Bildung* a été constituée le 15 septembre 2016, avec pour objet de **promouvoir la citoyenneté à travers la compréhension de la démocratie et d'encourager la participation politique** des enfants et des jeunes en particulier ainsi que de la population en général.

3. Les missions du Zentrum fir politesch Bildung

Le *Zentrum fir politesch Bildung* entend agir comme **centre de référence** pour :

- soutenir les efforts existants dans le domaine de **l'éducation formelle et non formelle** ;
- **créer une plateforme** pour les acteurs au niveau de l'éducation formelle et non formelle ;
- **développer des concepts** d'éducation à la citoyenneté autant pour l'éducation formelle dans le système scolaire que pour l'éducation non formelle dans l'accueil des enfants et des jeunes;
- **mettre en place un réseau** pour les initiatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté ;
- **coordonner des projets** au niveau local et national pour les jeunes ;
- **développer des initiatives** au niveau national.

La fondation fera aussi office de **centre de ressources** pour :

- **créer une offre de formation** pour les acteurs du domaine et contribuer à leur qualification ;
- **développer des outils et des offres pédagogiques** pour une éducation à la citoyenneté active dans les secteurs de l'éducation formelle et non formelle ;
- développer des **services d'information et de documentation** ;
- se saisir de sujets sociétaux et politiques pour développer des **campagnes à l'intention du grand public ou des publics plus spécifiques**.

4. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au minimum 9 et au maximum 12 membres. Soit :

- 2 administrateurs désignés par le ministre de l'Éducation nationale,
- 2 administrateurs désignés par le ministre de la Jeunesse,
- 1 administrateur désigné par le ministre compétent pour l'organisation communale,
- 1 administrateur désigné par le ministre compétent pour l'intégration,
- 3 administrateurs issus d'organisations non-gouvernementales,
- et 3 administrateurs choisis par cooptation par les membres du conseil d'administrations.

La durée d'un mandat d'administrateur est de 5 ans, renouvelable une fois. Les charges sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

Au conseil d'administration constitutif siègent :

- Nicolas Meisch (président), Alex Folscheid, Anne Heniqui, Ralph Schroeder, désignés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE),
- Nathalie Medernach, désignée par le ministère de l'Intégration,
- Marc Thiltgen, désigné par le ministère de l'Intérieur,
- Djuna Bernard, Serge Kollwelter et Blanche Weber, issus d'organisations non gouvernementales.

5. Un conseil scientifique pour épauler la Fondation

La fondation *Zentrum fir politesch Bildung* se dotera d'un conseil scientifique pour garantir le fondement scientifique du centre, conseiller et orienter son travail, assurer la qualité des projets, donner des avis et créer un lien avec le monde de la recherche scientifique.

Y siègeront majoritairement des experts issus du secteur universitaire.

6. Un accord-cadre avec l'État

La fondation est liée à l'État par un accord cadre. Elle est chargée par l'État de préparer et de mettre en œuvre un programme d'éducation à la citoyenneté et de promotion de la démocratie. Le financement se fait moyennant le crédit budgétaire au budget du ministère l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, sur base d'un plan de travail annuel budgétisé.

Le ministère contribue aussi au fonctionnement de la fondation *Zentrum fir politesch Bildung*, notamment en mettant à disposition des bureaux sur le campus EduPôle à Walferdange, ainsi que plusieurs collaborateurs.

Le budget annuel pour 2017 sera de quelque 400.000 euros.

Contact :

Marc Schoentgen (directeur)

Fondation *Zentrum fir politesch Bildung*

eduPôle Walferdange

Bâtiment 1

Route de Diekirch

L-7220 Walferdange

Tél. : 247-75222 ou 75223

www.zpb.lu

www.politesch-bildung.lu